

Province de Québec
Municipalité du Village de Kingsbury

Assemblée du conseil tenue le 4 janvier 2021 à 19h30, par vidéoconférence, sous la présidence de la mairesse Mme Martha Hervieux

Étaient présents : Michel Thibeault
Myriam Baum
Claire Morazain
Marc Saumier
Pierre Bail
Claude Mailhot

1. Constatation de la régularité de la convocation de l'assemblée et du quorum requis

La régularité de la convocation de l'assemblée et du quorum requis sont constatés par la mairesse. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

02-01-2021

Il est proposé par le conseiller M. Michel Thibeault, appuyé par la conseillère Mme Myriam Baum, et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum requis
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 7 et 21 décembre 2020
4. Comptes à payer
5. Correspondance et suivis
 - 5.1 – 26 octobre : Subvention de 6500\$ de « Patrimoine canadien » pour la commémoration de la constitution du village de Kingsbury
 - 5.2 – 9 décembre : Lettre du MAMH rappelant l'échéance pour le rapport financier de 2019
 - 5.3 – MRC- Atelier de travail sur l'élaboration du plan régional des milieux humides
6. Période de questions de 10 minutes
7. Voirie, aqueduc et égout
8. Infrastructures
 - 8.1 Signalisation et panneaux d'affichage
9. CCU
 - 9.1 – Avis de recrutement pour un nouveau membre
10. Service-incendie et sécurité civile
 - 10.1 –
11. Loisirs et vie communautaire / Activités
 - 11.1 – Comité à former
12. CPIK
13. Communications
 - 13.1 – Site internet
 - 13.2 – Calendrier des collectes et « Saviez-vous que... »
14. MRC –
 - 14.1 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement général uniformisé de la MRC
15. Varia
 - 15.1 – Adoption du règlement 157 déterminant les taux de taxe pour l'exercice financier 2021
16. Période de questions de 10 minutes
17. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

3. Adoption et suivi des procès-verbaux des 7 et 21 décembre 2020

03-01-2021

Il est proposé par le conseiller M. Marc Saumier, appuyé par le conseiller M. Michel Thibeault, et résolu d'adopter le procès-verbal du 7 décembre 2020.

Il est proposé la conseillère Mme Claire Morazain, appuyé par le conseiller M. Marc Saumier, et résolu d'adopter le procès-verbal du 21 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

4. Comptes à payer

04-01-2021

Il est proposé par le conseiller M. Michel Thibeault, appuyé par le conseiller M. Marc Saumier, et résolu de payer les comptes suivants :

Dépôt	Michel Thibeault	147.97
Dépôt	Claude Mailhot	147.97
Dépôt	Marc Saumier	147.97
Dépôt	Pierre Bail	147.97
Dépôt	Martha Hervieux	644.69
Dépôt	Claire Morazain	147.97
Dépôt	Myriam Baum	147.97
Dépôt	Yves Barthe	1386.79
Dépôt	Michel Mailhot	1759.43
	7975 Services Matrec inc.	1099.70
	7976 Eurofins Environex	262.71
	7977 Oktane Desing inc.	181.09
	7978 Municipalité Canton de Melbourne	145.00
	7979 MRC Val-Saint-François	15.00
		<hr/>
	Pour un total de : Certificat no 2020 -12	6 382.23
	Solde en banque au 31 décembre 2020	46 768.49
	Dépôt	0.00
	Solde au 4 janvier 2021 après paiement et dépôt	40 386.26

Adopté à l'unanimité

5. Correspondance / Suivis

05-01-2021

Après la lecture de la correspondance, il est proposé par le conseiller M. Claude Mailhot, appuyé par le conseiller M. Marc Saumier, de porter la correspondance aux archives de la municipalité

5.1 – 26 octobre : Subvention de « Patrimoine canadien » pour la commémoration de la constitution du village de Kingsbury.

La mairesse Mme Martha Hervieux informe le conseil que suite à une demande de subvention complétée par Mme Hélène Mager, nous avons reçu une lettre de « Patrimoine canadien » nous informant que nous bénéficierons d'une subvention de 6500\$ pour l'organisation de la fête du 10 juillet 2021 qui marquera le 125^e anniversaire de la constitution du village de Kingsbury.

5.2 – 9 décembre MAMH : Échéance pour le rapport financier 2019

La mairesse Mme Martha Hervieux informe le conseil que nous avons reçu une lettre nous indiquant que le rapport financier n'avait toujours pas été envoyé au ministère en décembre 2020. La firme de vérificateurs DHM fait présentement la vérification du CPIK afin d'intégrer les résultats au rapport de la municipalité.

5.3 – MRC – Atelier de travail sur l'élaboration du plan régional des milieux humides.

Le conseiller M. Pierre Bail se propose pour participer à cet atelier de travail.

6. Période de questions de 10 minutes

Aucune question

7. Voirie, aqueduc et égout

Aucun point

8. Infrastructures

8.1 – Signalisation et panneaux d'affichage

La mairesse Mme Martha Hervieux fait présentement des recherches pour élaborer un projet de panneau d'accueil qui serait installé à l'entrée de la municipalité.

9. CCU

9.1 – Avis de recrutement pour nouveau membre

La mairesse Mme Martha Hervieux informe le conseil qu'un avis paraîtra dans le « Saviez-vous que... » afin de recruter un nouveau membre pour le poste à combler au sein du CCU.

10. Service incendie et sécurité civile

Aucun point

11. Loisirs et vie communautaire / Activités

11.1 – Comité à former

La mairesse Mme Martha Hervieux informe le conseil qu'un avis paraîtra dans le « Saviez-vous que... » afin de recruter des personnes qui formeront le comité pour les activités entourant le 125^e du village.

12. CPIK

Aucun point

13. Communications

13.1 – Site internet

La mairesse Mme Martha Hervieux informe le conseil que la municipalité est à la recherche d'une personne qui serait prête à travailler sur la mise à jour du site internet.

3.2 – Calendrier et info sur les collectes des matières résiduelles

Notre calendrier des collectes sera distribué sous peu.

14. MRC - SGMR

14.1 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement général uniformisé de la MRC

Le conseiller M. Michel Thibeault donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif au *règlement général* qui s'applique à l'ensemble du territoire sous la juridiction de la municipalité de Kingsbury.

15. Varia

15.1- Adoption du règlement 157 déterminant les taux de taxe pour l'exercice financier 2021

RÈGLEMENT NO 157

RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller M. Michel Thibeault lors de la séance spéciale tenue le 21 décembre 2020;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le conseiller M. Saumier, appuyé par la conseillère Mme Myriam Baum, et résolu que le conseil de la Municipalité du Village de Kingsbury ordonne et statue par le règlement 157 ce qui suit, à savoir que :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour titre *Règlement déterminant les taux de taxe pour l'exercice financier 2021*.

ARTICLE 3

Une taxe générale sur la valeur foncière de 0,40\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 4

Une taxe de 0,08\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec.

ARTICLE 5

Un tarif annuel de 230\$ soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2021 à tous les usagers du service d'aqueduc ainsi qu'un tarif de 460\$ à tous les usagers du service d'égout.

Les tarifs pour les services d'aqueduc et égout doivent, dans tous les cas, être payés par le propriétaire.

ARTICLE 6

Un tarif annuel de 125\$ pour le service résidentiel et de 125\$ pour le service commercial soient imposés et prélevés pour l'année fiscale 2021 à tous les usagers du service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

ARTICLE 7

Le loyer de 90 000\$ avant taxes soit chargé sur l'immeuble du Motel Industriel (CPIK) pour l'année 2021. Ce loyer sera à la charge du CPIK.

ARTICLE 8

Un tarif annuel de 25\$ par chien, pour la licence, soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2021 pour tous les propriétaires d'un chien.

ARTICLE 9

Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en quatre versements égaux, le premier versement étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, le deuxième versement le 3 mai, le troisième versement le 5 juillet et le quatrième versement le 7 septembre 2021. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300\$ pour chaque unité d'évaluation.

ARTICLE 10

Les prescriptions des articles 5 et 6 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles à la suite d'une correction au rôle d'évaluation, sauf que l'échéance du versement, s'il y a lieu, sera de trente (30) jours suivant la date de facturation.

ARTICLE 11

Le conseil décrète que le solde total du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance et porte intérêt à raison de 18% par année plus une pénalité de 5%.

ARTICLE 12

Ces taux sont en vigueur pour l'année 2021.

ARTICLE 13

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE 4 janvier 2021
AFFICHÉ LE 11 janvier 2021

Martha Hervieux
Mairesse

Yves Barthe
Directeur général

16. Période de questions de 10 minutes

Michel Thibeault informe le conseil qu'une imprimante est à vendre à l'école où sa femme travaille. Comme nous en avons acheté une nouvelle l'an dernier, le conseil recommande de ne pas donner suite.

17. Levée de l'assemblée

17-01-2021

La levée de l'assemblée est proposée par le conseiller M. Michel Thibeault à 20h32.

Martha Hervieux
Mairesse

Yves Barthe
Directeur général